

Monsieur X

Travailleur handicapé



X est un jeune homme de 18 ans, lorsqu'un accident de la route bouleverse sa vie et celle de ses proches. Un syndrome psycho-organique post-anoxique est diagnostiqué, ce qui dans le cas précis de X s'est traduit par une paralysie de différentes parties du corps et par la perte de certaines facultés intellectuelles.

Après son accident, X ne peut plus marcher et aujourd'hui encore, il éprouve des difficultés d'élocution. Le plaisir de la lecture lui est devenu inaccessible. Une période de réhabilitation de deux ans a suivi son accident, car X veut à tout prix retrouver sa mobilité et se débarrasser du fauteuil roulant. Il a mis plus d'un an avant de pouvoir accepter son handicap. Son entourage familial ne l'a pas mieux vécu, notamment sa mère qui se fait encore des soucis aujourd'hui.

Une volonté de fer et son esprit contradictoire lui permettent d'aller de l'avant face aux difficultés lors de sa rééducation. L'attitude pessimiste et décourageante de son entourage stimule au contraire la volonté de X qui s'en trouve encouragé et motivé. Il ressent encore aujourd'hui de la colère envers les personnes et les institutions qui ont essayé de le freiner. Obsédé par l'idée de redevenir totalement autonome, il retrouve ses capacités motrices et suit une formation de jardinier dans une institution pour personnes en situation de handicap.

X vit aujourd'hui en couple avec une jeune femme qu'il a d'abord connue par l'intermédiaire d'une connaissance et à laquelle il a rendu visite dans son pays d'origine, situé en Afrique. Ce fut le coup de foudre. Leur relation amoureuse n'a pas toujours été bien accueillie et suscite encore aujourd'hui des discussions familiales. La jeune femme doit confronter des critiques venues de professionnels ou de personnes privées, l'accusant de vouloir tirer un avantage financier de la situation. Toutefois, elle lutte contre cette stigmatisation en cherchant à contribuer activement au revenu du ménage. Elle se bat pour se faire une place au sein de sa nouvelle famille et de la société luxembourgeoise.

X et son épouse ont pu – grâce à leurs caractères de combattant – acquérir une maison en 2006 et réaliser ainsi un rêve commun. Toutefois, leur vie ne se déroule pas sans difficulté. En effet, X a depuis son accident besoin d'aide au niveau administratif. En 2001, il s'est vu imposer une curatelle renforcée pour mieux gérer ses avoirs. Le couple ressent cette mesure comme une restriction à leur vie autonome et à leur liberté. Une main levée de la curatelle leur a été refusée en 2004, même si X a depuis un contrat à durée indéterminée sur le marché du travail ordinaire et que son épouse a également depuis peu un contrat de travail à durée indéterminée. Pour le futur, le couple espère pouvoir bénéficier d'une plus grande autonomie et fonder une famille nombreuse.